

La République Démocratique du Congo doit ratifier le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Par Christella Motandi, juriste internationaliste de l'Université de Kinshasa

Participante de l'ICAN Académie Francophone

On se poserait la question de savoir s'il est nécessaire pour notre Pays, la République Démocratique du Congo, de ratifier le Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN), instrument juridique qui va rendre les armes nucléaires totalement illégales, alors qu'elle ne possède pas l'arme en question et ne compte, en aucun cas, l'acquérir.

De prime abord, il faut souligner que la question du désarmement nucléaire concerne tous les Etats, c'est-à-dire ceux dotés d'armes nucléaires et ceux qui ne détiennent pas cette arme de destruction massive. En effet, le processus qui conduit au désarmement nucléaire suppose des actions émanant de tous les Etats. D'ailleurs c'est bien dans ce sens que l'article VI du traité de non-prolifération a été rédigé : « *Chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations [...] sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace* ».

Deuxièmement, la puissance dévastatrice des armes actuelles (il existe aujourd'hui des armes nucléaires 10 à 100 fois plus puissantes que les bombes larguées à Hiroshima et Nagasaki), le nombre total d'ogives nucléaires sur la planète suffisent largement pour conduire à la disparition des villes et des populations entières. Nous devons prendre conscience que nous sommes tous en danger, puisque si une bombe nucléaire explose, par exemple, en Europe, en Inde ou au Pakistan les conséquences climatiques affecteront aussi notre continent, notre pays. C'est un mythe de croire que nous échapperons à cette catastrophe mondiale.

Troisièmement, la RDC est directement concernée par ce problème mondial du fait que l'uranium qui a servi à la fabrication des deux armes nucléaires (Fat Man et Little Boy) larguées sur le Japon provient de ses terres. De plus, notre pays fait partie des Etats engagés pour un monde sans arme nucléaire. Cette position diplomatique forte et courageuse s'est traduite, notamment, par la ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme Etat non détenteur d'armes nucléaires, puis du Traité de Pelindaba qui érige l'Afrique en une zone exempt d'armes nucléaires au travers de la Loi N°05/009 du 07 juin 2005. Toujours dans la poursuite de cet objectif, elle a signé le 20 septembre 2017 le traité d'interdiction d'armes nucléaires (TIAN).

Le TIAN a été voté par 122 Etats membres de l'ONU le 07 juillet 2017. Il interdit la fabrication, les transferts, l'emploi et la menace d'emploi des armes nucléaires, en raison des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait leur utilisation. Il est ouvert depuis le 20 septembre 2017 à la signature des États.

Ce traité historique sur l'interdiction d'armes nucléaires entrera en vigueur à la date du dépôt du 50ème instrument de ratification. A ce jour, 21 Etats l'ont déjà ratifié.

On ne doit pas perdre de vue que c'est la première fois qu'un instrument universel et juridiquement contraignant sur l'armement nucléaire a été mis en place. Il vient combler le vide juridique autour des armes nucléaires que la Cour Internationale de justice (CIJ) a constaté et déploré dans son avis consultatif du 08 juillet 1996 sur la question de la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. D'où l'importance que revêt ce traité sur la planète et pour notre protection.

Eu égard à ce qui précède, nous, membre de la jeunesse congolaise qui soutenons la Campagne Internationale pour Abolir les Armes Nucléaires (ICAN, prix Nobel de la Paix 2017) lançons un appel à notre Etat, qui est aujourd'hui un modèle pour l'Afrique en termes de démocratie, à poursuivre sa lutte contre l'arme la plus inhumaine qui puisse exister en ratifiant le TIAN, qu'elle a déjà signé. Ceci aura pour conséquence de faire, non seulement, avancer le processus du désarmement nucléaire par l'entrée en vigueur de ce traité, mais aussi de raffermir son engagement en faveur de l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires pour la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationale.

La Croix Rouge vient de lancer une vaste campagne internationale avec ce slogan : *« Décidons de l'avenir des armes nucléaires avant qu'elles ne décident du nôtre ».*

Ainsi, voilà le pas que notre Etat, Monsieur le président de la République Félix-Antoine Tshisekedi doit réaliser de façon urgente et qui sera applaudi par la communauté africaine et internationale. Ne rien faire, attendre ne signifie rien d'autre que de renforcer l'instabilité et l'insécurité mondiale !